



ACTIVITÉ DE DÉPISTAGE DENTAIRE À L'ÉCOLE

Date	Année	Mois	Jour

Chers parents,

Une activité de dépistage dentaire aura lieu à l'école de votre enfant. Cette activité sera menée par l'hygiéniste dentaire de santé publique rattachée à l'école de votre enfant.

Qu'est-ce que le dépistage dentaire à l'école?

Le dépistage dentaire à l'école :

- est un examen visuel des dents de votre enfant, sans prise de radiographie;
- est réalisé pendant les heures de classe et ne dure que quelques minutes;
- est gratuit.

Pourquoi cette activité?

Pour déterminer si votre enfant est admissible aux services dentaires gratuits à l'école pour l'aider à prendre soins de ses dents.

Est-ce que je serai informé des résultats du dépistage dentaire?

Oui. L'hygiéniste dentaire de santé publique remettra une lettre à votre enfant. Cette lettre vous indiquera les résultats du dépistage. Elle vous indiquera aussi si votre enfant est admissible aux services dentaires gratuits à l'école.

Est-ce que je peux refuser que mon enfant participe au dépistage dentaire?

Oui. Pour refuser que votre enfant participe à cette activité, vous devez remplir le formulaire ci-joint, le signer et le retourner, dans les trois prochains jours, à l'enseignant de votre enfant.

Est-ce que les renseignements recueillis seront confidentiels?

Oui. Tous les renseignements recueillis seront conservés de façon confidentielle dans l'établissement où travaille l'hygiéniste dentaire de santé publique. Ces renseignements pourront servir à évaluer et à améliorer les services dentaires offerts à l'école.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à communiquer avec l'hygiéniste dentaire de santé publique.

Hygiéniste dentaire de santé publique			
Nom	Ind. rég.	N° de téléphone	N° de poste
Établissement			
Adresse		Ville	Code postal
Courriel			